



*Qu'il est beau d'être cet homme qui peut se dire en se couchant:*

*J'ai bien gagné ce soir mon somme.*

*Tous les ceps sont bien taillés, c'est la promesse de beaux et bons raisins*

*Qui à leur tour donnent de beaux et bons fruits.*

Nous avons la tristesse de vous annoncer le départ de notre cher

## **Monsieur Léopold VUADENS**

**03.03.1925**

qui après une vie bien remplie et de nombreux voyages s'est envolé vers le Ciel et les Anges pour une Vie sans nuages à l'hôpital de St-Amé à St-Maurice dans sa 91<sup>e</sup> année.

Font part de leur tristesse:

sa tendre et dévouée épouse:

Marie-Claire **Vuadens-Hoarau**, Bex;

ses enfants:

Pierre et Mirella **Vuadens-Robertuccio**, à St-Légier;

Micheline et Pierre-André **Genet-Vuadens**, à Bex;

Nicolas et Marilou **Vuadens-Fino**, à Vouvry;

ses petits-enfants:

Raphaël et Frédérique **Vuadens**, à Semsales;

Marika et Lionel **Monnet-Vuadens**, à Saxon;

Patrice **Genet**, à Martigny;

Stéphane **Genet** et Florine **Pignat**, à Antagnes;

David **Vuadens**, à Vouvry;

Alexandre **Vuadens**, à Vouvry;

ses arrière-petits-enfants et rayons de soleil:

Nolan, Mégane et Elisa;

sa sœur:

Marie **Courtine-Vuadens**, à Vouvry et famille;

Sa belle-sœur:

Marilou **Vuadens**, à Vouvry et famille;

les enfants et petits-enfants de feu Gustave et Georges **Seydoux**;

la famille Patrick **Hoarau**, à Thonon;

Monsieur et Madame Antony et Elina **Hoarau**, à l'île de la Réunion;

toutes ses belles-sœurs, beaux-frères, nièces et neveux, à Paris et l'île de la Réunion;

ainsi que les familles parentes alliées et amies.

La cérémonie d'adieu aura lieu en l'église catholique de Vouvry le vendredi 17 juillet 2015 à 16 heures.

Honneurs à l'intérieur de l'église à l'issue de la célébration.

Le défunt repose en la chapelle ardente de Vouvry, les visites sont libres.

La famille remercie les médecins et le personnel soignant de la médecine 4 de l'hôpital de Monthey et des soins palliatifs de l'hôpital de St-Amé ainsi que Bernadette pour leur gentillesse et leurs soins attentionnés.

En lieu et place de fleurs, vos dons éventuels seront versés en faveur de la Fédération Suisse des Aveugles, section valaisanne à Martigny, CCP 19-10504-9.

Domicile de la famille: Route de Magny 19, 1880 **Bex**.